

Les sans-papiers sont des travailleurs comme les autres. Bien que cela soit méconnu, ils ont des droits comme tout autre travailleur.

Travailleurs sans papiers, quels droits ? Quelles mesures de protections existe-t-il ? A qui m'adresser pour les connaître ?

Siréas et Solidarité Universelle vous invite à une soirée de réflexion sur ce thème

le mercredi 7/12 à 19h30
au 5, Rue du Champ de mars à 1050 Bruxelles

Interventions de M. Knockaert de l'ORCA (Organisation pour les travailleurs migrants clandestins) et de Mme Rogriguez Marin de la CSC (Confédération des Syndicats Chrétiens)

Informations : Harmony vander Straeten-hvanderstraeten@sireas.be - 02/274.15.50

Entrée libre sans réservation



Siréas asbl – Secteur Education Permanente
Rue du Champ de Mars, 5 – 1050 Bruxelles
www.sireas.be



Solidarité Universelle ASBL
Boulevard Louis Mettewie 95/23, 1080 Bruxelles
Courriel : soliuni@yahoo.fr, soliuni@hotmail.com
soliuni.canalblog.com

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

